

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'an deux mil dix, le 25 Novembre 2010

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET

dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la
mairie sous la présidence de Roland FLEURY, Maire, à 20h30

Date de convocation : 15 Novembre 2010

Pessot

Présents : Fleury Minard Guiné Lapendrie Pacaud Dessauges Féjard
Lassot Prieur Lépot Berthiaud Debarnaud

Secrétaire de séance : Minard

Absents excusés : Laforet donne pouvoir à Minard
Charpin donne pouvoir à Fleury

OBJET

Réalisation de la R.C.E.A. à deux fois deux voies

La RCEA marque le paysage et la vie de la commune de Molinet y compris par la présence d'un échangeur, véritable carrefour des axes européens Nord-Sud et Est-Ouest.

Dans le cadre de la procédure de débat public engagée par l'Etat, les élus de Molinet souhaitent apporter leur contribution aux débats.

Ils considèrent que :

- l'urgence de la mise à deux fois deux voies de la R.C.E.A. n'est plus à démontrer ;
- le trafic actuel correspond au double de celui constaté habituellement sur les routes nationales avec un taux de poids lourds pouvant dépasser les 40% sur certains secteurs ; le fort taux annuel d'augmentation de plus de 5% laisse présager une saturation de la voie actuelle vers 2018 ;
- ces conditions de trafic entraînent une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux. **Sur le territoire de la commune de Molinet, quatre personnes ont été tuées entre 2005 et 2010.** Sur cette même période, sur la liaison A71-A6, on a dénombré 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés ;
- les territoires traversés par la RCEA, en Allier et en Saône et Loire souffrent depuis longtemps de leur éloignement des grands centres économiques. L'inadaptation aux exigences actuelles de déplacements en termes de temps de parcours, aires de repos et de services et l'insécurité grandissante de cet axe majeur diminuent considérablement l'attractivité de ces territoires et pénalisent le développement économique en obérant gravement les chances d'être choisis comme sites d'installation par des investisseurs notamment dans le domaine de la logistique et du transport ;

- outre le fait de mal irriguer les territoires traversés, les mauvaises conditions de circulation entraînent la survenue d'un trafic d'évitement empruntant les réseaux routiers départementaux et traversant les bourgs et les villages, notamment par des poids lourds en transit, ce qui accroît l'insécurité et la dégradation des infrastructures départementales dont le financement relève uniquement des Conseils Généraux.

Pour les Elus de Molinet, l'éventualité d'une mise en concession autoroutière doit tenir compte :

- de l'avancement important des travaux déjà réalisés qui ont été financés par les collectivités territoriales et par l'Etat ;
- du fait que la vente de l'existant à un opérateur privé, dont le montant ne saurait couvrir la réalité des investissements déjà effectués, impliquera que l'usager local sera amené à payer sous forme de péage un équipement déjà financé par les collectivités, et donc par les recettes fiscales ;
- que, par ailleurs, la mise en concession pénalisera les ambitions des élus et des acteurs économiques pour sortir nos territoires des difficultés liées aux évolutions historiques mais aussi au manque d'infrastructures de transport **alors que des régions aussi peu favorisées que la notre ont pu bénéficier de la gratuité depuis longtemps et sans restriction ;**
- à contrario, que l'utilisation importante de la RCEA par des transports de marchandises en transit n'apporte aucune retombée positive, sinon sous forme de pollution ou de dégradations des équipements, ce qui pourrait justifier l'application différenciée auprès des utilisateurs en transit sur nos territoires d'un système de redevance.

Dans le cadre du débat public que l'Etat a engagé pour la mise à 2 fois x 2 voies de la RCEA entre Montmarault (A 71), Châlon sur Saône et Macon (A 6),

Le Conseil Municipal de Molinet affirme :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau sur l'ensemble de son tracé,
- son acceptation d'une éventuelle mise en concession sous réserve que les orientations d'aménagements retenues permettent la gratuité pour les déplacements locaux et le maintien des échangeurs existants indispensables pour l'irrigation économique locale,
- la nécessité de réaliser des aménagements efficaces pour la sécurité dans l'attente de la mise en service de cette route à 2 fois 2 voies et de ne pas retarder les aménagements déjà engagés.

Il s'engage à s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA dans les termes développés dans cette délibération.

Fait à Molinet le 25 Novembre 2010

Le Maire,
Roland FLEURY

